



COMITE TECHNIQUE MIXTE TUNISO-MAURITANIEN
POUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

APPEL A PROPOSITIONS 2023
Projets de Recherche et de Développement

Conformément au Programme Exécutif de Coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République Islamique Mauritanienne pour les années 2016-2017-2018, signé le 21 décembre 2015 et renouvelé par tacite reconduction pour une période similaire, le Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et le Ministère Mauritanien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) lancent conjointement un appel à propositions pour le financement des projets de Recherche et de Développement.

1. Objectif

Cet appel vise à soutenir des projets conjoints de recherche et de développement dans les domaines de recherche prioritaires.

2. Thématiques prioritaires

Cet appel à propositions cible les thématiques prioritaires suivantes :

- Sciences Humaines et Sociales : adéquation formation-emploi, migration, culture et médias, etc.
- Eau, environnement et changements climatiques : pollution, biodiversité, sécheresse, ressources halieutiques...
- Sciences agronomiques
- Santé : contrôle et qualité de la santé publique et des soins, maladies chroniques et émergentes, ...
- Energies renouvelables et efficacité énergétique
- Sciences de l'Ingénieur
- Intelligence Artificielle et ses applications
- Mathématiques et ses applications

3. Equipes concernées

Cet appel à propositions est ouvert aux équipes de recherche (Unités et Laboratoires de recherche) relevant des universités et des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique publics travaillant sur les thématiques susmentionnées.

Conditions de participation :

- L'implication de plusieurs équipes des deux pays est fortement encouragée (au moins une équipe

tunisienne et une équipe mauritanienne);

- L'implication au cours du projet, d'au moins un doctorant préparant sa thèse en régime de cotutelle ou de codirection. Une convention de cotutelle sera signée entre les deux partenaires selon un modèle établi ;
- L'implication d'au moins un post-doctorant.
- L'implication de partenaires socioéconomique est recommandée.

4. Moyens alloués

Les moyens attribués par la partie tunisienne à **chaque projet** sont de l'ordre de **15.000 DT/ an**.

Les moyens attribués par la partie mauritanienne à **chaque projet** sont de l'ordre de **130.000 MRU/an**.

Ces moyens concernent les dépenses de :

Mobilité

Le pays d'origine prend en charge les frais de voyage de ses chercheurs et le pays d'accueil prend en charge les frais de séjour des chercheurs invités.

Appui logistique

- Achat de petit matériel non inventorié et de produits consommables ;
- Acquisition d'ouvrages, de livres, de documents ;
- Frais de participation et/ou d'organisation des manifestations scientifiques en lien direct avec le projet ;
- Frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés.

5. Critères de sélection des projets

Les propositions sont évaluées par des experts de chacune des deux parties, les critères retenus pour la sélection des projets sont les suivants :

✓ Originalité du thème de recherche proposé et son intérêt pour les deux pays
✓ Qualité scientifique, caractère innovant, valeur ajoutée et impact du projet
✓ L'excellence des équipes intervenantes et de leur complémentarité
✓ Adéquation du nombre et profil du partenaire socioéconomique, laboratoires académiques, acteurs socioculturels
✓ Pertinence de la méthodologie et des dispositions envisagées pour la gestion du projet et fonctionnement du consortium
✓ Perspectives d'exploitation et de valorisation des résultats du projet

6. Modalités de fonctionnement et de suivi des projets sélectionnés

- **La durée du projet** est de **2 ans**.
- La **reconduction** pour la 2^{ème} année est conditionnée par une évaluation positive du rapport scientifique et financier du projet remis par les coordonnateurs mauritanien et tunisien selon un modèle bien défini.
- **Toutes publications parues dans le cadre de ce programme** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés, communications et posters dans des congrès et des colloques, rapports, présentations orales ...) **devront explicitement mentionner le soutien du MESRS, du côté tunisien, et du MESRS, du côté mauritanien, ainsi que le code du projet.**
- Les modalités de gestion sont présentées dans le manuel « Modalités d'utilisation des moyens accordés » envoyé aux chefs des projets **retenus** lors de la notification des moyens alloués.

7. Calendrier

- Lancement de l'appel à propositions : **06 mars 2023**
- Date limite de soumission des propositions : **06 mai 2023**
- Réunion du comité technique tuniso-mauritanien et sélection des projets : **septembre 2023**
- Démarrage des projets retenus : **octobre 2023**

8. Modalités de soumission des projets

Le formulaire permettant de déposer sa candidature en ligne est accessible sur les sites de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI) (www.anrsi.mr) et du Ministère Tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (www.mes.tn)

Les dossiers de candidature doivent être déposés **conjointement** :

- **En Tunisie :**

À la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Avenue Ouled Haffouz - 1030 Tunis, et *par courrier électronique en un seul fichier au format PDF* à l'adresse suivante: coop.tuniso.maurita@gmail.com

Prière de remplir également le formulaire de soumission en ligne : <https://forms.gle/mzy9ct5dtKgY2uo19>

Le dossier déposé doit être, **obligatoirement**, revêtu des signatures du chef du projet tunisien, du chef d'établissement et du président d'université pour les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et des représentants des ministères de tutelle pour les établissements en cotutelle.

- **En Mauritanie :**

À l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI) :

Pour déposer une candidature, cliquez ici : ww.prmt.anrsi.mr

Le dossier déposé doit être revêtu de la signature du chef du projet Mauritanien, du chef de l'établissement et du président d'université, le cas échéant.

9. Critères d'éligibilité

La proposition de projet doit être déposée dans la plateforme dédiée,

Le non-respect des conditions susmentionnées ou du délai de soumission entraîne automatiquement le rejet de la proposition du projet.

10. Contact

- * **En Tunisie :**

- M. Mourad Bellassoued**

- Directeur Général de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
50 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis
E-mail: mourad.bellassoued@enit.utm.tn

- Mme. Hayet Souai**

- Directrice des Programmes et du Partenariat Scientifique
Direction Générale de la Recherche Scientifique
Tél-Fax : 00 216 71 83 53 51
E-mail: souaihayet@gmail.com

Mme. Meriem Harabi

Chef de Service des Programmes de Partenariat Scientifique Multilatéral
Direction Générale de la Recherche Scientifique
Tél-Fax : 00 216 71 83 53 51 ;
E-mail: meriem.harabi@yahoo.fr

Mr. Nabil Ben Thabet

Chef de service du Partenariat Bilatéral avec les Etats non Européens
Direction Générale de la Recherche Scientifique
Tél-Fax : 00 216 71 83 53 51;
E-mail: nabilbenthabet@yahoo.fr

*** En Mauritanie :**

Mr. Ahmed Elmouna

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Ilot C, ZRC 0457, BP 290, rue Ahmed Bouceif, Nouakchott-Mauritanie
E-mail: a.elmouna@anrsi.mr

Mr. Mohamed Ahmed M'beirick

Directeur des Opérations Scientifiques de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Ilot C, ZRC 0457, BP 290, rue Ahmed Bouceif, Nouakchott-Mauritanie
E-mail: m.ahmed@anrsi.mr